

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 juillet 2020

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Désignation des membres du conseil municipal au sein du conseil d'administration et des délégués au sein de la société publique locale – la cuisine Montrouge Sceaux

Rapporteur : M. le maire

Dans le cadre du plan d'action présenté en matière de restauration collective, le conseil municipal a décidé, lors de sa séance du 2 février 2012, le principe de la création d'une société publique locale avec la ville de Montrouge, ayant pour objet de maîtriser la production de repas à partir d'une cuisine centrale.

Il appartient au conseil municipal de désigner ses représentants au conseil d'administration. Le nombre de sièges d'administrateurs est fixé à 9. Les représentants des collectivités territoriales au conseil d'administration sont désignés parmi les membres des conseils municipaux suivant la répartition suivante :

- 5 pour la ville de Montrouge,
- 4 pour la ville de Sceaux.

L'assemblée générale de la société est quant à elle constituée d'un délégué par collectivité actionnaire.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir désigner ses représentants au sein du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la société.